

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 68 (2006)
Heft: 10

Artikel: Qui travaille en forêt doit pouvoir faire son travail en toute sécurité!
Autor: Burgherr, Ruedi
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1086293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Selon les statistiques, l'abattage des arbres est la première cause d'accidents mortels en forêt. Chaque croix signifie un accident mortel. La plupart des victimes n'avaient pas de formation forestière.

Qui travaille en forêt doit pouvoir faire son travail en toute sécurité!

Bientôt le sifflement des tronçonneuses va retentir dans les forêts. Et comme chaque année, beaucoup trop de paysans sont accidentés ou perdent la vie lors de la récolte de bois. Les cours de bûcheronnage contribuent dans une large mesure à réduire le nombre d'accidents en forêt. Le programme de ces cours est disponible sur le site www.coursbucherons.ch. On peut aussi s'inscrire directement auprès des entreprises formatrices reconnues.

Ruedi Burgherr, BUL Schöftland

Ces dernières années, les accidents des professionnels de la forêt ont baissé massivement. Les trois-quarts de la superficie des forêts sont du domaine public tandis qu'un quart appartient aux privés, pour la plupart agriculteurs. C'est pourquoi l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avec des partenaires tels que la suva, Economie forestière Suisse et le SPAA désirent augmenter la sécurité des propriétaires privés.

La sécurité en forêt s'appuie sur cinq piliers:

1. la formation
2. la protection personnelle
3. des machines et des appareils sûrs
4. des moyens auxiliaires corrects
5. une organisation de travail sans faille

Etant donné la qualification souvent lacunaire des bûcherons non professionnels, une action nécessaire en faveur d'une meilleure formation vient de démarrer à leur intention.

Tout propriétaire ou gestionnaire de forêt privée doit se décider:

- Suis-je capable d'exécuter ces travaux en

toute sécurité, avec l'équipement à disposition?

- Dois-je confier ces travaux à un entrepreneur qui les exécutera en professionnel?

Pour celles et ceux qui doutent de leurs capacités, il est conseillé de choisir la seconde voie ou de suivre une formation appropriée.



www.coursbucherons.ch

Partie intégrante de la nouvelle campagne, ce site www.coursbucherons.ch est une plate-forme offrant toutes les informations relatives aux cours de bûcheronnage. Toute personne qui cherche un cours le trouvera et pourra s'inscrire instantanément. La description des cours est faite de manière claire et détaillée, et une barre de recherche permet de trouver facilement le cours adéquat. Un test d'auto-évaluation permet aussi de choisir le cours qui correspond le mieux aux besoins des utilisateurs.

Sans connexion Internet, la ligne directe 0848 10 11 10 est ouverte du lundi au jeudi



Toute personne voulant travailler en forêt a besoin de tracteurs et de treuils sûrs et appropriés.

de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, au tarif ordinaire.

Cette plate-forme sur le Net rend de précieux services aux agriculteurs qui, jusqu'ici, n'avaient pas encore trouvé de cours à leur convenance. Le papillon ad hoc «Ne vous en remettez pas à votre ange gardien» est disponible auprès du SPAAC.

Les entreprises formatrices

Pour les agriculteurs, il est souvent difficile de suivre le cours adéquat. Le processus d'inscription est relativement compliqué surtout si aucun cours n'est adapté aux agriculteurs auprès des instituts agricoles ou autres organisations rurales. L'automne 2005 a vu le démarrage d'un projet-pilote qui recense des entreprises formatrices reconnues. Elles ont à remplir des exigences élevées afin de garantir une formation de qualité; pour l'instant, six ont été sélectionnées. Il s'agit d'entreprises forestières qui disposent d'une infrastructure bien en place et proposent des cours sur

leurs propres entreprises. Ainsi, le participant ne doit pas lui-même rechercher le chantier forestier adapté à ses besoins ni débourser pour un logement extérieur vu que les cours sont organisés par région.

Dès maintenant, il est possible de s'inscrire directement auprès de ces entreprises au lieu du responsable-formateur cantonal; ainsi, pas de perte de temps ni de bureaucratie fastidieuse. Les entreprises formatrices sont libres de proposer les cours qu'elles désirent. L'offre s'adapte à la demande.

Avantages des entreprises formatrices

- contact concret avec des professionnels
- utilisation de l'infrastructure en place
- possibilité de cours individuels
- chantier forestier à disposition
- allégement de l'organisation des cours

A l'avenir, le réseau des entreprises forestières formatrices sera étendu.

Des engins et des auxiliaires de travail sûrs, une organisation correcte

Toute personne travaillant dans la forêt ne doit le faire qu'en utilisant les machines et appareils adéquats. Un tracteur sans protection intégrale du chauffeur ou un treuil sans grillage de protection ni d'interrupteur type «homme mort» n'a pas sa place en forêt. Les outils seront réparés et maintenus en bon état. L'organisation du travail requiert aussi bien une main-d'œuvre nécessaire et capable que des secours, la délimitation des zones de chutes et de danger ainsi que l'entreposage du bois.

Entreprises formatrices

Romont FR:

Marcel Tercier, 026 652 07 30, 079 611 69 58

Fischingen TG:

Claude Engeler, 071 971 28 40, 079 465 41 63

Bülach ZH:

Martin Gross, 079 379 71 50

Aesch BL:

Arnold Felix, 079 208 14 71

Alpnach OW:

Stefan Flury, 041 666 63 54, 079 446 99 59

Bowil BE:

Christian Hodel, 031 711 21 59, 079 222 45 46

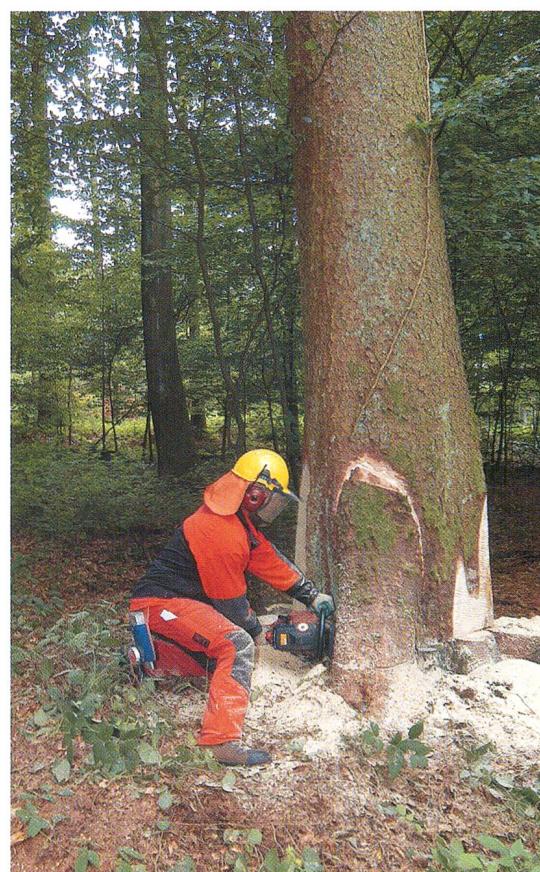
Protection personnelle (EPI), moyens auxiliaires

Toute personne travaillant en forêt nécessite une protection personnelle (EPI) complète, soit:

- un casque avec protection de l'ouïe et du visage
- une veste avec empiècement haute visibilité
- des gants
- un pantalon ou des jambières anticoupure
- des chaussures ou des bottes de forestier

Durant ces dernières années, la protection personnelle a été nettement améliorée, surtout le confort des vêtements. Les EPI ne protègent que lorsqu'ils sont entiers, non usés et bien entretenus.

Pour de plus amples renseignements, consultez la brochure «Récolte et préparation du bois» ou le site www.bul.ch. SPAAC, Grange-Verney, 1510 Moudon, tél. 021 995 34 28 ou encore bul@bul.ch ■



L'équipement de protection personnelle doit être très visible. Toute personne travaillant en bordure de la chaussée est encore mieux visible vêtue de l'équipement selon la norme EN 471. L'employeur peut aussi l'exiger à l'exemple des CFF.